Honoraires

- Honoraires de mise en location à la charge du propriétaire : 240€ TTC.
- Honoraires concernant l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 12€ TTC / m^2 dans les zones au marché locatif très tendu, 10€ TTC / m^2 dans les zones au marché locatif tendu et 8€ TTC / m^2 dans les autres zones, à la charge de chaque partie : propriétaire et locataire.
- Rédaction du bail seule, convention : 480€ TTC à partager par moitié entre le bailleur et le locataire
- Les états des lieux d'entrée et de sortie sont faits par Le Logis Basque selon les conditions tarifaires de la loi en vigueur soit 3€ TTC/m^2 de surface habitable pour chaque partie.
- Gestion : 7,50 % TTC des paiements à la charge du mandant
- Garantie des loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique, départ prématuré du locataire : 2,80 % des paiements à la charge du mandant
- Garantie vacance locative : 2 % des paiements à la charge du mandant

Prestations supplémentaires à la charge du mandant :

- La rédaction du document reprenant tous les éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers s'élève à 60€ TTC par an
- Les honoraires liés à la gestion des travaux sont offerts pour le suivi des travaux inférieurs à 5000€ TTC et s'élèvent à 4% du montant des travaux pour les factures supérieures
- La représentation, le jour de la livraison, au lieu et place des mandants et uniquement à leur demande, est facturée 150€ TTC
- Les frais de représentation exceptionnelle sur demande expresse du MANDANT aux assemblées générales s'élèveront à 300€ TTC.
- Les frais administratifs trimestriels forfaitaires s'élèvent à 20€ TTC
- Honoraires de rédaction de congés à la demande du MANDANT 240€ TTC.

Honoraires TVA incluse au taux de 20 %